

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 5

Artikel: L'enseignement du dessin au Congrès international de 1904
Autor: Willy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 1^{er} décembre 1904, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

La question soulevée dans la dernière séance par M. Biéler a reçu une heureuse solution, grâce à la générosité de M^{me} Pelletier et de M. Ad. Naville, qui ont fait présent à notre bibliothèque des années 1865-1877 et 1892-1903 de « l'Éducateur ».

2^o M^{lle} Willy. — L'enseignement du dessin au Congrès international de 1904.

Ce congrès s'est tenu à Berne et a réuni environ 900 congressistes appartenant à 22 nations, parmi lesquelles on comptait les Etats-Unis et le Japon.

La séance inaugurale, dans laquelle on a entendu un beau discours de M. R. Comtesse, président de la Confédération, s'est tenue dans la salle du Conseil national.

Les travaux du congrès se répartissent entre deux sections.

La première section (Enseignement général du dessin) est présidée par M. *Fritschi*, conseiller national, tandis que les délibérations de la deuxième section (Enseignement spécial du dessin) sont dirigées par M. *Léon Genoud*, de Fribourg.

Voici un résumé de l'activité de la première section :

a) Du rôle éducatif du dessin.

M. L. Franken, président de l'Association des professeurs de dessin de Paris, considère le dessin dans ses applications directes, dans son influence sur le développement de l'observation et du sens esthétique. Les sciences lui empruntent leurs moyens d'expression (graphiques, statistiques, etc.). Tout travail est tributaire du dessin et sous sa forme utilitaire le dessin est accessible à tous. L'enseignement y trouve aussi un grand auxiliaire, car il permet de gagner du temps, de rendre les leçons intuitives.

M^{me} L. Chatrousse, de Paris, insiste sur la valeur sociale du dessin, qui élève le niveau artistique et industriel d'un pays, qui crée un lien intellectuel entre chefs et ouvriers.

MM. Hilbert et Dickhaut abondent dans le même sens.

M. Diem, de St-Gall, insiste sur la valeur éducative du dessin de mémoire ; il se rattache à l'école américaine par la spontanéité de la recherche, tandis que la tendance française « géométrise » le dessin

Miss Wheeler, rapporteur pour l'Angleterre et l'Amérique, renonce à la méthode livresque et fait appel à l'impulsion créatrice en se basant sur le dessin et les travaux manuels.

Il faut fonder l'éducation sur l'activité naturelle de l'enfant, en apprenant à ce dernier à traduire ses idées par le dessin.

M. Montfort, délégué belge, voit l'avenir basant son enseignement sur le travail spontané substitué à l'autorité qui engendre la passivité. Le dessin doit être enseigné de façon à s'appliquer à tous les besoins de la vie et suivant une méthode concentrique, c'est-à-dire dessin d'une figure donnée à main libre, puis avec instruments ; dessin d'après nature d'un objet ou ornement ayant cette figure pour base ; exercices d'invention pour orner cette figure, puis reproduction de mémoire.

Les vœux suivants sont adoptés par le congrès :

1^o Que l'instruction suive la loi du développement naturel de l'enfant et que le dessin, traité comme langue, devienne pour chaque enfant un moyen volontaire d'impression et d'expression.

2^o Que l'enseignement du dessin figure dans tous les programmes d'études comme matière obligatoire et qu'il entre au même titre que les études générales dans l'établissement des notes de tous les examens ou sanctions d'études.

3° Que dans les établissements d'instruction le dessin soit non seulement enseigné pour lui-même, mais pratiqué effectivement à l'appui de tous les devoirs ou leçons dont il peut être l'auxiliaire littéral ou esthétique.

4° Que l'entrée dans les écoles techniques ou professionnelles et dans les écoles d'enseignement supérieur, soit subordonnée à un examen dans lequel le dessin figurerait au même titre que les autres matières.

5° Qu'une vaste propagande soit entreprise dans toutes les nations civilisées et industrielles, en vue de la diffusion du dessin dans toutes les classes de la société, comme moyen complémentaire d'expression.

6° Que la salle d'école soit belle et que par sa décoration murale et son mobilier scolaire, elle produise une impression bienfaisante et agréable sur les élèves, et contribue à développer chez eux le goût artistique.

b) Méthode d'enseignement du dessin à l'Ecole maternelle.

M^{lle} de Labouret, inspectrice du dessin dans le département de la Seine, présente le rapport général. Il ne peut pas être question d'apprendre vraiment à dessiner à l'Ecole maternelle. Les exercices avec le matériel Frœbel éveillent chez l'enfant la notion de symétrie en l'entraînant à rendre ses impressions par le dessin ; mais le résultat ne peut avoir qu'une valeur documentaire. Comment l'enfant a-t-il compris ce qu'on lui a montré, ce qu'on lui a lu ? L'exposition américaine était intéressante à cet égard, avec ses dessins au crayon de couleur ou au pinceau. Le dessin libre sans quadrillages est le meilleur ; les enfants doivent dessiner tous ensemble sur des tableaux noirs et sous la direction de la maîtresse. On voit ainsi que les tracés des courbes sont les plus faciles pour l'enfant.

Les vœux adoptés sont les suivants :

1° Que dans les « Jardins d'enfants » le dessin soit reconnu comme un facteur important de l'éducation.

2° Que dans chaque pays une société d'études poursuive les expériences et les recherches nécessaires à l'établissement d'une méthode rationnelle.

c) Le dessin à l'Ecole primaire.

M. Guébin, inspecteur à Paris, est rapporteur général.

Toutes les idées générales émises au cours de la discussion de la première question sont applicables à l'Ecole primaire.

M. Guébin pose les questions suivantes :

1° Comment organiser méthodiquement l'enseignement du dessin ?

2° Dans quel esprit enseigne-t-on cette langue universelle ?

3° De quels procédés s'inspire-t-on : de ceux d'une langue morte ou d'une langue vivante ?

Deux courants sont en présence : l'un veut mettre à la base de cet enseignement la géométrie : tracés de lignes, modèles divers (feuilles, fleurs, têtes, architecture, ornement). L'autre demande le renversement de cet ordre ; il faut partir de la nature pour arriver à la construction, à la géométrie.

On doit dessiner dans toutes les leçons, cultiver le dessin d'esquisse, ne présenter que des objets recommandables par la beauté des lignes ou l'intérêt documentaire.

L'enseignement du dessin à l'école populaire doit être :

1° *Evolutif*, c'est-à-dire s'appuyer sur l'évolution physique de l'enfant en cherchant les lois qui le régissent.

2° *Réaliste*, c'est-à-dire assis sur la réalité que comporte le but utilitaire de l'enseignement.

3° *Général*, c'est-à-dire ni purement éducatif, ni purement professionnel.

4° *Spontané*, afin de stimuler la libre expression de ce que l'élève a vu.

5° *Esthétique*, ne se contentant donc pas de l'exactitude de l'expression, mais ayant le souci de la forme.

Il faut laisser dans l'esprit de l'élève un souvenir heureux des heures d'école et de dessin, afin que plus tard, devenu homme, il ne cherche pas à influencer les destinées de l'enseignement dans son pays en s'appuyant sur de mauvais souvenirs.

A côté des connaissances en dessin, les inspecteurs doivent posséder des données psychologiques et pédagogiques.

M. Jort, rapporteur de langue allemande, arrive aux conclusions suivantes :

1° L'enseignement primaire doit se faire d'après nature.

2° Il doit s'appliquer à des objets usuels.

3° On doit pratiquer le dessin de mémoire, qui est un moyen de culture de l'imagination.

4° Le coloris doit être pratiqué de bonne heure.

5° Chaque élève doit avoir un cahier d'esquisses.

6° La copie de modèles doit se faire en vue de l'exposition de l'école.

Le congrès se prononce comme suit :

Considérant que l'évolution de l'enfance règle tout enseignement rationnel ; que le dessin doit refléter par ses effets le monde où nous vivons ; qu'il a pour objet immédiat la compréhension ou la représentation des apparences visibles ; qu'il a tous les caractères d'une langue vivante ; que son usage, comme pour celle-ci, doit être facile, la main obéissant vivement à la pensée ; qu'il doit, comme fin supérieure, mener à la compréhension esthétique du beau dans la nature et dans l'art :

Le Congrès émet le vœu qu'à l'école primaire le dessin devienne :

Evolutif comme adaptation ;
Réaliste comme inspiration ;
Général comme application ;
Spontané comme exécution ;
Esthétique comme éducation.

d) Le dessin dans l'enseignement secondaire.

M. Kaiser, professeur au gymnase de la Chaux-de-Fonds, est rapporteur de langue française.

Le rapporteur présente 45 conclusions. En thèse générale, le programme secondaire sera le développement du programme primaire avec un souci esthétique plus marqué. Il doit arriver à l'introduction du modelage et de l'histoire de l'art. Il faut rompre l'élève aux exercices portant sur les objets à deux dimensions puis l'amener au dessin général et perspectif.

Le Congrès émet les vœux suivants :

1° Que le dessin, pour le degré secondaire, soit basé sur les principes déjà adoptés pour l'enseignement primaire. Il doit avoir pour but essentiel de développer chez les élèves le sentiment esthétique.

2° De voir rechercher pour un prochain Congrès la corrélation qui peut s'établir entre l'enseignement du dessin, du modelage et des travaux manuels pour tous les degrés de l'enseignement.

e) Le dessin dans l'enseignement supérieur.

M. Steck, rapporteur, envisage d'abord le dessin dans son ensemble et en forme trois groupes :

dessin plastique (apparence), *dessin géométrique* (mesure), et *modelage* (réalité).

Le dessin de mémoire a une très grande importance. Les leçons de dessin font totalement défaut dans l'enseignement universitaire, à part les écoles d'ingénieurs, écoles militaires et normales.

Cet enseignement n'a généralement pas de sanction dans l'enseignement secondaire où il est en partie facultatif, alors que c'est à ce moment qu'il serait le plus utile aux élèves, qu'il s'agisse de cours littéraires aussi bien que scientifiques. Aucune explication verbale ne donne mieux qu'un croquis une idée d'une époque (monuments, costumes, etc.). Tous les cours d'une faculté de sciences sont tributaires du dessin : mathématiques, mécanique, zoologie, botanique, géographie, etc. Ce qu'on a dessiné reste dans la mémoire, tandis que la photographie n'est qu'un pis aller sans caractère. Il en est de même dans une faculté de médecine.

Dans les cours de droit, le dessin peut rendre une foule de services (lecture de plans, droit maritime, économie coloniale, création d'outillages, de chemins de fer, ponts). Les contestations seraient moins fréquentes si les éléments figuratifs accompagnaient les contrats. Le jury est souvent incompetent en matière de lecture de plans.

Les élèves ayant passé par l'école secondaire devraient avoir une préparation suffisante pour que l'application de ce qui a été acquis se fasse dans l'enseignement supérieur. Il est regrettable que ce dernier ne soit pas doté d'un enseignement de dessin qui lui soit propre. Les capacités en dessin sont aussi probantes que celles dites littéraires et on devrait en tenir compte dans tout examen.

En définitive le vœu suivant est exprimé par le Congrès :

1° Que dans chaque faculté, il soit créé des cours rationnels de dessin.

2° Que, en ce qui concerne les examens propres à ces facultés, il soit tenu compte de la capacité en dessin, dans les matières où il peut servir d'élément démonstratif ou explicatif.

f) Formation des maîtres de dessin.

Cette question donne lieu à une vive discussion en raison de la variété de ses aspects et des conditions différentes de chaque pays.

M. *Molkenbær*, d'Amsterdam, estime qu'on doit former des maîtres pour l'enseignement général du dessin dans les écoles *primaires* et *moyennes*. Il y a donc lieu de créer un diplôme de professeur du degré inférieur et du degré supérieur.

Les écoles temporaires sont peu utiles, soit pour les commençants, soit pour les professeurs ayant négligé de dessiner pendant les années de professorat trop chargées de leçons. Il faut que le professeur puisse continuer à cultiver une branche des arts du dessin pour garder sur ses élèves une bonne influence.

Les Académies des Beaux-Arts ne peuvent pas former de bons professeurs, car elles ne s'occupent pas de la *partie pédagogique*, de la *culture générale*, de la *possibilité d'appliquer*, (stage pratique).

Les écoles normales doivent donc enseigner :

1° Le dessin à vue. 2° Le dessin technique. 3° Le modelage.

Les appointements doivent être aussi élevés que ceux des professeurs chargés d'autres branches.

M. *Kurzfeld* de Vienne, se demandant si le maître de dessin à l'école populaire doit être un spécialiste ou simplement le maître de classe, admet que les arguments en faveur du premier postulat sont assez justes mais pratiquement inadmissibles.

Les candidats à l'enseignement primaire doivent recevoir une éducation artistique suffisante pour s'aider du dessin dans tous les cas où il est utile. L'incapacité en dessin doit être une cause d'élimination.

M. *Kerschensend*, de Munich, combat l'idée d'exiger le certificat de maturité pour l'admission aux cours préparant les maîtres de dessin secondaires ou supérieurs, parce que les Gymnases aveuglent l'élève sur la vie au lieu de lui donner une culture intensive.

Il faudrait fonder des cours de perfectionnement en dessin pour les maîtres déjà en fonction.

Les maîtres devraient être préparés en vue du degré spécial où ils devront enseigner.

En attendant que les Ecoles normales fassent le nécessaire, il faut engager les instituteurs à faire appel à l'initiative personnelle pour compléter leur préparation.

Voici les conclusions adoptées sur ce sujet :

1° Les résultats de l'enseignement du dessin et de la culture artistique à tous les degrés dépendent de l'instruction reçue par le maître. En conséquence il y a lieu d'apporter en particulier les plus grands soins à l'instruction des maîtres des écoles populaires.

2° Pour les écoles normales et tous autres établissements préparant à l'enseignement du dessin, les maîtres à former devront recevoir toutes les connaissances nécessaires (psychologie, pédagogie, esthétique, etc.).

3° Au prochain congrès, il sera donné connaissance de l'expérience faite et des résultats obtenus par la réalisation des présentes résolutions.

* * *

M^{lle} Willy ne s'étend que très peu sur les travaux de la deuxième section.

Les discussions ont trait à l'organisation des apprentissages et des cours professionnels pour apprentis des deux sexes, à l'enseignement du dessin dans les Technicums, Ecoles de Métiers, Ecoles professionnelles, Ecoles pratiques d'industries, Ecoles d'arts et métiers, à la pédagogie particulière de ces établissements.

La 4^e question était la suivante :

Les Ecoles d'arts décoratifs (appliqués à l'industrie) ont-elles répondu à ce qu'on en attendait ?

Quels succès ont-elles obtenus par leurs élèves dans les industries et métiers ?

La 5^e question avait trait à la formation des maîtres de dessin pour l'enseignement spécial à ses divers degrés.

La 6^e question se rapportait à la codification internationale des signes et symboles employés dans le dessin.

Les réponses à ces questions spéciales se trouvent dans le bulletin n° 3 du Congrès.

La communication de M^{lle} Willy a été suivie avec un grand intérêt, ainsi qu'en témoignent les applaudissements qui l'ont accueillie.

M. le Président, après avoir remercié M^{lle} Willy, rappelle que depuis 1886, grâce à la vigoureuse initiative de Barthélemy Menn, Tschumi et Bodmer, un mouvement important s'est

fait à Genève en faveur du dessin. Bien des lacunes ont été comblées, mais des progrès restent encore à réaliser. Au collège supérieur, le dessin artistique est enseigné jusqu'en II^e inclusivement dans les sections réelle et technique et jusqu'en I^e dans la section pédagogique. Les élèves de cette dernière section, pour la plupart anciens élèves de l'école professionnelle, ont déjà beaucoup dessiné quand ils entrent au collège supérieur. Le temps ne fait donc pas défaut. Il dépend de nos maîtres de dessin que l'enseignement de leur art soit moins imitatif, qu'il devienne encore plus rationnel et progressif, qu'il se généralise et s'élève encore davantage, mais la place d'un enseignement supérieur de dessin n'est pas à l'Université; elle est à l'École des Beaux Arts. Notre enseignement primaire et secondaire du dessin mieux coordonné devra suffire amplement à ceux qui ne veulent pas devenir des spécialistes en cette branche.

En ce qui concerne la création de cours pour apprentis, réclamée dans les conclusions de la section II, M. le Président tient à faire remarquer qu'elle a été proposée avec rapport à l'appui, par notre société en 1896, et tout récemment encore par la Commission centrale des prud'hommes, sous la forme d'un avant projet de loi adressé au Conseil d'Etat, le 4 juillet dernier.

3^o M. Henri Mercier. — Une heure de grammaire pittoresque.

Sous ce titre, M. Henri Mercier entretient l'assemblée de quelques phénomènes de langage qui s'offrent journellement, dans l'expérience vulgaire à quiconque veut les noter. Non seulement les maîtres, mais les psychologues, les historiens et même les moralistes peuvent en tirer quelque profit.

Cette causerie a été constamment illustrée d'exemples empruntés au parler usuel, aux langues étrangères, à la littérature, au journalisme, aux catalogues de l'industrie et du commerce, aux devoirs d'écoliers. *L'euphémisme*, la *catachrèse*, *l'allitération*, les *méfais du langage* : tels sont les principaux sujets traités par notre collègue.

Résumons brièvement ce qui a été dit de *l'euphémisme* :

Dans la satire I, Boileau écrit :

« Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon. »